

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 3 JUIN 2025

CONVOCATION DES DELEGUES : 14 MAI 2025

PRESENTS : MM Abby Toussaint (MERSCH) (3 voix), Président ; Paul Mangen (HELPERKNAPP) (1 voix), Vice-président ; Fernand Muller (PREIZERDAUL) (1 voix), Vice-président ; Romain Kockelmann (KEHLEN) (2 voix) ; Roger Negri (MAMER) (3 voix), membres de bureau ;

MM. Marco Fassbinder, (BECKERICH)(1voix); Laurent Schiltz (FISCHBACH) (1 voix) ; Mme. Yolande Drui-Majerus (GARNICH)(1 voix) ; MM Marc Schroeder (JUNGLINSTER)(2 voix); MM Raoul Weicker (KOPSTAL) (1 voix); Jeannot Toisul (LINTGEN)(1 voix) ; Paul Bach (LORENTZWEILER)(1 voix) ; Henri Gerekens (REDANGE/ATTERT)(1 voix) ; Leo Lutgen (SAEUL)(1 voix) ; Mme. Hortense Ostach (STEINFORT) (1 voix) ; MM. Fernand Wies (STEINSEL)(2 voix) ; Christian Frank (USELDANGE)(1 voix) ; Paul Marechal (VICTEN) (1 voix); François Sauber (WALFERDANGE)(2 voix) et Marc Berna ; Secrétaire;

ABSENTS : Excusé(s) : M. Castor Aguilera (ELL) (1 voix); M. Daniel Wirth (KOERICH) (1 voix) ; Mme. Danielle Schmit (KAERJENG)(1 voix) ; Mme. Denise Copette (LEUDELANGE)(2 voix) et Serge Hoffmann (HABSCHT)(1 voix) ; membres

Sans motif : ///

Assiste(nt) à la séance : M. Jean Weicherding, Ingénieur-directeur ; Mme Nathalie Welter, Ingénieur-directeur adjoint et Mme. Sandy Janssen, Attachée de direction

1) Présentation du camion-vidangeur-hydrocureur

Le bureau accueille les membres du comité sur le site de la station d'épuration de Beringen où le coordinateur du service exploitation présente brièvement le nouveau camion-vidangeur-hydrocureur.

Les membres apprennent que le camion, équipé d'un système Wiedemann (Super 2000), est surtout utilisé pour le curage des égouts et l'entretien des ouvrages annexes. Un point fort particulier est la technologie de recyclage innovante : au lieu de consommer de l'eau potable, l'eau aspirée est traitée et réutilisée. Cela contribue à une utilisation durable et respectueuse des ressources. Grâce à cet investissement, le besoin de faire appel à des prestataires externes est réduit et le véhicule est opérationnel 24 heures sur 24, de jour comme de nuit, pour toutes les urgences.

Après l'explication des détails techniques l'équipe du camion propose une démonstration pratique.

2) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour soumis est approuvé à l'unanimité.

3) Approbation du compte rendu de la séance de comité du 22 avril 2025

Le compte rendu de la séance de comité du 22 avril 2025 ne donne pas lieu à objection de sorte qu'il est approuvé à l'unanimité.

4) Affaires du personnel

a. Approbation de salaire

Le président informe les membres que le bureau vient de signer un contrat de travail pour la durée de deux années avec un salarié engagé dans le service télégestion et automatisation. Après avoir pris note du salaire fixé avec le nouveau collaborateur les membres procèdent au vote et décident à l'unanimité d'approuver le salaire retenu avec l'intéressé.

b. Transformation d'un poste B1 en A2 pour le « Coordinateur du service exploitation »

Il est rappelé aux membres que le comité avait créé un poste dans le groupe de traitement B1 pour le service exploitation. Le bureau vient de considérer la complexité croissante des tâches à évacuer quotidiennement et conclue qu'il convient de convertir le poste vers un poste du groupe de traitement A2. Les membres du comité adhèrent à la proposition et décident à l'unanimité de convertir le poste du groupe de traitement B1 vers un poste du groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique et technique.

5) Approbation d'un règlement d'ordre interne adapté

Après avoir entendu les explications y relatives, les membres procèdent au vote et décident à l'unanimité d'approuver le règlement d'ordre interne adapté portant sur les cadeaux :

a) Le SIDERO fait un don d'une valeur de 150 € au profit d'une cause caritative aux occasions suivantes :

- * décès d'un membre actif du comité ou d'un fonctionnaire, employé ou ouvrier en activité de service ou retraité;
- * décès du conjoint, d'un parent ou enfant d'un fonctionnaire, employé ou ouvrier en activité de service;

b) Le SIDERO offre un cadeau:

- * d'une valeur de 1500 € aux fonctionnaires, employés ou salariés en activité de service après 20 années de service et après 30 années de service;
- * d'une valeur de 2000 € aux fonctionnaires, employés ou salariés en activité de service après 40 années de service;

c) Lors du départ à la retraite d'un fonctionnaire, employé ou ouvrier, le SIDERO offre une prime de départ de 50€ par année de service au SIDERO ;

d) Les membres sortants du Bureau, indépendamment de leur durée d'appartenance au Bureau sont toujours invités au dîner de fin d'année et aux inaugurations des projets du SIDERO;

e) Les agents en retraite sont invités au dîner de fin d'année et aux inaugurations des projets du SIDERO;

f) Les cartes de vœux de nouvel an sont remplacées par un don d'une valeur de 250 € en faveur d'une bonne œuvre;

g) Les membres du bureau décident sur le cadeau de fin d'année pour chaque fonctionnaire, employé ou ouvrier en activité de service et ceci jusqu'à un montant maximal de 120 €.

Généralités :

Le montant du point g) de cette délibération correspond à l'indice 1026,25

Il n'est pas tenu compte des années de congé sans solde pour les points b) et c).

Le cadeau peut être remplacé entièrement ou en partie par un don en faveur d'une bonne œuvre.

6) Approbation des recettes et sortie d'inventaire de l'exercice 2024

Le comité prend note des recettes comptabilisées au courant de l'exercice 2024 ainsi que du tableau portant sur les sorties d'inventaire du même exercice et décide à l'unanimité d'approuver les pièces présentées.

7) Présentation et approbation de projets d'assainissement

a. Devis supplémentaire du bassin-déversoir RÜB, rue de Bridel à Bereldange A01-16

L'ingénieur-directeur rappelle que le but du projet de construction d'un bassin RUB Rue de Bridel à Bereldange est le remplacement du déversoir de la rue de Bridel à Bereldange par un bassin RÜB de 402 m³. Le comité avait approuvé un devis initial lors de sa séance du 13/11/2017 au montant de 4.548.030€ TTC. Suite à la pandémie et les incertitudes sur le marché, la nécessité de déplacer le réseau de gaz avec sa station de détente ainsi que la coordination avec d'autres chantiers routiers ont impliqué un retard dans la mise en soumission. Les membres prennent note du devis adapté et après avoir entendu que le devis est à présenter conformément à la circulaire ministérielle No 3774 du 8/10/2020 portant sur l'actualisation des modalités d'octroi des aides financières, le comité procède au vote et décide à l'unanimité d'approuver le devis adapté au montant de 4.635.900€ TTC, indice des prix à la construction 1149,68.

b. Projet de construction d'un bassin-déversoir RÜB, rue principale à Hagen D03-11

L'étude générale d'assainissement prévoit de remplacer le déversoir d'orage dans la Rue principale à Hagen par un bassin RÜB. Il est rappelé que le comité avait approuvé par sa délibération du 3/09/2011 l'avant-projet de construction du bassin RÜB « Rue Principale » à Hagen, décision qui fut avalisée par l'Autorité supérieure le 11/01/2013. Suite à un recours dans le cadre de l'autorisation de construire le projet a dû être modifié complètement. Le comité avait décidé d'acquérir un terrain afin d'y construire le nouveau bassin RÜB avec un volume adapté de 475m³. Après avoir entendu les explications supplémentaires le comité procède au vote et décide à l'unanimité d'approuver le projet de construction d'un bassin déversoir RÜB Rue Principale à Hagen (D03-11) avec le devis afférent s'élevant à 3.080.500€ TTC, indice des prix à la construction 1149,68.

8) Autorisation d'ester en justice (update LTC de Maître Sturm)

Le président rappelle que le comité avait donné mandat au bureau en date du 11 février 2025 d'ester en justice dans le cadre du dossier Lazzara/Step Nagem. Le comité avait sollicité l'intervention rapide d'un conseil juridique afin de débloquer la situation ayant mené à une décision unilatérale de l'entreprise Lazzara Constructions d'arrêter les travaux. L'entreprise n'a toujours pas repris les travaux et cette situation est inacceptable et il convient d'adapter la demande d'ester en justice. Après avoir entendu les explications y relatives et conformément à l'article 83 de la loi communale le comité procède au vote et décide à l'unanimité de donner mandat au bureau du SIDERO d'ester en justice, tant en demandant qu'en défendant :

- Tant devant le tribunal d'arrondissement (tribunal des référés et tribunal au fond que devant la Cour d'appel, siégeant en matière civile)
- Tant devant le tribunal administratif que devant la Cour administrative pour obtenir la résiliation ou résolution judiciaire du marché public portant sur le projet de modernisation de la station d'épuration de NAGEM – travaux de génie civil.

9) Informations diverses

M. Romain Kockelmann, délégué de la commune de Kehlen, prend la parole et fait part de sa décision de démissionner de son mandat politique dans sa commune avec effet au 1er juillet 2025. Il remercie les délégués pour la bonne collaboration au cours des dernières années. Un bouquet de fleurs lui est remis en reconnaissance de ses bons services.

Après avoir évacué tous les points de l'ordre du jour le président lève la séance à 18:30 heures.

Ainsi délibéré à Mersch en séance, date qu'en tête.



Vu et approuvé

Mersch, le 23.09.25

Le comité

[Handwritten signatures of committee members]